

## Des « biens publics » au « verdissement » : l'influence des nouveaux acteurs de la réforme de la PAC

Le processus de réforme de la PAC pour la période 2014-2020 s'est déroulé dans un contexte institutionnel inédit, qui a favorisé la participation d'une grande diversité d'acteurs au débat communautaire. À travers l'observation du traitement de la question environnementale tout au long du processus, cette note s'intéresse à la manière dont certains acteurs se sont mobilisés et ont appris à exercer une influence en amont des négociations. L'expertise scientifique et économique dont ils ont su faire preuve semble avoir été déterminante dans la mise sur l'agenda politique de la notion de « biens publics », qui s'est traduite ensuite en « verdissement ». En définitive, le nouveau cadre institutionnel semble renforcer l'importance de la phase amont du processus de décision, phase qui se joue surtout sur le plan des idées.

L'élaboration des politiques communautaires est un domaine particulièrement codé, mais des changements notables sont perceptibles. Le temps où la Politique agricole commune (PAC) n'était l'affaire que des syndicats agricoles, des hauts fonctionnaires de la Commission et des diplomates est révolu. Au contraire, une grande diversité d'acteurs, organisés au niveau européen, ont participé au débat sur la PAC 2014-2020. Ces nouveaux intervenants sont des *think tanks*, des organisations environnementales ou des plateformes de la société civile constituées pour l'occasion. Ils se distinguent des acteurs historiques que sont les syndicats agricoles par leurs visions sensiblement différentes de l'agriculture et de la PAC, mais aussi par leurs répertoires d'action et leurs stratégies d'influence.

Quelles conséquences l'arrivée de ces nouveaux acteurs sur la scène européenne a-t-elle sur la décision communautaire ? Cette note s'intéresse en particulier au rôle que certains groupes non-institutionnels ont appris à exercer en amont des négociations. L'analyse se centre sur le traitement de l'enjeu environnemental tout au long des débats, le « verdissement de la PAC » ayant concentré une grande partie des discussions et controverses.

Après avoir présenté le contexte d'ouverture à de nouveaux acteurs du débat sur la PAC, cette note analyse les mobilisations de certains d'entre eux autour de la notion de

« biens publics », en amont du débat. Une troisième partie décrit la traduction de cette notion en « verdissement » et les changements de stratégie intervenus une fois la proposition de la Commission présentée.

### 1 - Une réforme plus participative dans un cadre institutionnel inédit

#### L'implication progressive d'acteurs de la société civile

La PAC est à l'origine un projet politique fondateur pour la construction européenne, ce qui explique la place prépondérante qu'elle occupe depuis sa création en 1962. Durant les premières décennies, l'élaboration et la gestion de la PAC se font en concertation étroite entre la Commission européenne et les organisations agricoles structurées au niveau européen au sein du COPA (Confédération des organisations professionnelles agricoles), devenu ensuite COPA-COGECA.

Mais à partir de la réforme de 1992, le bien-fondé de la PAC est questionné et de nouveaux acteurs (mouvements environnementalistes, agriculteurs alternatifs, collectivités) se mobilisent et contestent. En effet, le passage d'une politique de soutien par les prix à une politique d'aides compensatoires rend plus visibles les contributeurs et les bénéficiaires de cette politique. Cette soudaine visibilité fait surgir des débats sur l'équité et la justice sociale

entre pays, entre agriculteurs, et porte sur la scène européenne la question des relations entre PAC et environnement<sup>1</sup>.

Les crises sanitaires des années 1990 contribuent aussi à la remise en cause du modèle d'agriculture favorisé par la PAC. C'est ainsi que, au-delà de la pression internationale, la montée en puissance des ONG environnementales d'une part, et des opinions publiques d'autre part, est un facteur croissant d'influence dans les réformes de 1992, 1999 et 2003<sup>2</sup>.

La Commission européenne joue un rôle majeur dans la légitimation des divers acteurs impliqués dans les débats. Elle s'ouvre, dès le début des années 1990, aux intérêts extra-sectoriels, au-delà de ses interlocuteurs privilégiés du COPA. Cela se traduit par l'élargissement de la composition des groupes consultatifs de la Commission à des représentants du monde rural, à des ONG environnementales ou des associations<sup>3</sup>. Elle

1. Ansaloni A., 2013, « La fabrique du consensus politique. Le débat sur la politique agricole commune et ses rapports à l'environnement en Europe », *Revue française de science politique*, 63-5, pp 917-937.

2. Cunha A., Swinbank A., 2011, *An Inside View of the CAP Reform Process. Explaining the MacSharry, Agenda 2000 and Fischler Reforms*, Oxford University Press.

3. Ce processus d'ouverture se poursuit, la Commission ayant à nouveau révisé, en 2014, la composition de ces groupes.

prend appui sur ces acteurs pour promouvoir les réformes auxquelles elle souhaite aboutir<sup>4</sup>.

### Un contexte inédit de négociation

Le contexte dans lequel se déroule la réforme de la PAC pour la période 2014-2020 est propice à une ouverture plus large du débat à de nouveaux acteurs pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, cette réforme est la première négociée à 27 États membres. En matière d'agriculture, l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale fait émerger de nouveaux enjeux ainsi que de nouveaux groupes porteurs de ces enjeux. Les acteurs politiques et agricoles de ces pays sont principalement mobilisés autour d'un sujet prioritaire pour eux : la répartition équitable des soutiens entre États. Mais divers acteurs non-agricoles (associations du monde rural, défenseurs de l'agriculture à haute valeur naturelle, etc.), tentent également de faire valoir leurs visions.

Ensuite, l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne élargit, pour la première fois, les prérogatives législatives du Parlement européen à l'agriculture. D'un statut d'observateur consulté, le Parlement obtient le même pouvoir de décision que le Conseil dans lequel siègent les États. Cette parlementarisation de la PAC est un changement d'autant plus significatif qu'en matière agricole l'approche intergouvernementale est fortement ancrée<sup>5</sup>. Si la codécision rend le processus plus démocratique, celui-ci devient aussi plus

complexe, ce qui favorise les groupes d'intérêts qui maîtrisent les règles du *lobbying* européen. Pour autant, le Parlement est souvent considéré comme l'allié naturel des mouvements associatifs : ils partagent le souhait d'un processus de décision plus démocratique et le fait de disposer de moyens limités pour faire valoir leurs points de vue<sup>6</sup>. Le renforcement du Parlement ouvre donc le processus communautaire à des acteurs de la société civile qui en étaient peu familiers.

Troisièmement enfin, le contexte économique dans lequel émergent, en 2008, les premières discussions sur l'avenir de la PAC, est lui aussi inédit : le monde vit à cette époque à la fois une flambée historique des prix des céréales et une importante crise financière. Si la première redonne une légitimité aux politiques agricoles, la deuxième accroît la pression sur le budget communautaire. Or le débat budgétaire se déroule cette fois parallèlement à celui sur la PAC, multipliant les niveaux d'incertitude, les lieux de décision et les acteurs impliqués.

### Une consultation publique sur l'avenir de la PAC

Alors que la Commission se prépare à publier une communication, début 2010, le nouveau Commissaire à l'agriculture, Dacian Cioloș, arrête le processus et décide de lancer une consultation publique. Il s'agit d'afficher que la PAC n'est pas qu'une politique pour les agriculteurs. Plus de 5 500 contributions du grand public, des organisations concernées et des groupes de réflexion sont reçues.

Cette initiative se situe dans le prolongement de l'application progressive à la PAC des principes de la « nouvelle gouvernance » promue par les institutions communautaires<sup>7</sup>, destinée à asseoir les politiques européennes sur la consultation des parties prenantes. Plus largement, ce mouvement correspond à un « tournant participatif », concept utilisé par de nombreux chercheurs et observateurs pour qualifier la tentative, dans les démocraties occidentales, d'ouvrir les processus de décision.

Des acteurs variés peuvent désormais faire valoir leurs visions et leurs intérêts à travers des canaux officiels de dialogue avec les institutions communautaires. Bien sûr, tous n'ont pas les mêmes stratégies d'influence. Certains savent notamment mobiliser des répertoires d'action spécifiques dans une phase très en amont de la négociation et contribuent à la mise sur l'agenda de l'idée d'une légitimation de la PAC par la rémunération de « biens publics ».

## 2 - Légitimer la PAC par les biens publics

Le budget de la PAC étant majoritairement constitué d'aides directes aux agriculteurs, historiquement justifiées par des compensations de baisses de prix, le bien-fondé de ces soutiens est devenu l'un des enjeux de la réforme. Certains acteurs proposent très tôt des modalités de réorientation de ces aides afin de les rendre plus légitimes. Le cadre théorique des « forums » et des « répertoires d'action » (cf. encadré) permet de décrire la dynamique que ces acteurs ont impulsée, en particulier autour de la notion de « biens publics ».

Dans les débats sur les politiques agricoles la notion de « multifonctionnalité » de l'agriculture très en vogue au début des années 2000 est peu à peu remplacée par celle de « biens publics ». Il s'agit d'un bien dont aucun bénéficiaire ne peut être exclu, et dont la consommation par un ou des individus n'en diminue pas la disponibilité. Inspirée de cette notion économique, une approche spécifique se développe, résumée par le slogan « *public money for public goods* ».

4. Fouilleux E., 2000, « Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune », *Revue française de science politique*, 50-2, pp 277-306. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp\\_0035-2950\\_2000\\_num\\_50\\_2\\_395468](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_2000_num_50_2_395468)

5. Roederer-Rynning C., Schimmelfennig F., 2012, « Bringing codecision to agriculture: a hard case of parliamentarization », *Journal of European Public Policy*, pp 1-18. [http://www.eup.ethz.ch/people/schimmelfennig/publications/12\\_JEPP\\_ParliamentAgriculture.pdf](http://www.eup.ethz.ch/people/schimmelfennig/publications/12_JEPP_ParliamentAgriculture.pdf)

6. Weisben J., 2001, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », *Politique européenne*, n° 4, p. 105-118. <http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2001-3-page-105.htm>

7. Voir le *Livre blanc sur la gouvernance européenne*, 2001.

### Forums et répertoires d'action : production, utilisation et défense des idées

Les politiques agricoles peuvent être analysées comme étant le produit d'un rapport de forces entre divers intérêts, mais elles sont également le résultat d'interactions et de processus d'influence. Certains travaux de science politique (Jobert B., Muller P., *L'État en action*, PUF, 1987 ; Fouilleux E., 2000, *op. cit.*) ont insisté sur le fait que les « idées » concernant les politiques publiques sont produites au sein de « forums ». Dans ces forums, les acteurs débattent et produisent des argumentations suivant des règles et des logiques propres. Le forum « de l'économie scientifique » est mû par la rigueur du raisonnement et la recherche d'excellence académique. Dans le forum de la « communication politique », le principal enjeu est la conquête ou la conservation du pouvoir, au gré des élections. Le forum « professionnel » agricole voit s'opposer diverses visions du modèle agricole à promouvoir. Enfin le « forum administratif » peut lui aussi être producteur d'idées (Brun G., *L'agriculture française à la recherche d'un nouveau modèle*, L'Harmattan, 2006). Au sein de chaque forum

un processus permet à une « idée » de s'imposer par rapport aux autres, et à un acteur d'en devenir le porte-parole.

La constitution progressive de la politique résulte d'un processus de sélection des idées qui se déroule au sein du « forum des communautés de politique publique ». Celui-ci est composé des représentants des divers forums de production d'idées : élus, fonctionnaires, leaders professionnels, experts scientifiques, représentants de la société civile, etc. En circulant entre les différents forums, les idées se combinent et se déforment.

Pour défendre leurs idées, les groupes d'intérêts font appel à différents « répertoires d'action », que la sociologie classe souvent en trois familles : la science, le nombre et la morale. Le recours à la science consiste à produire une expertise supposée objective. L'appel au nombre entend fonder la légitimité sur la représentativité. Enfin, le recours à la morale repose souvent sur la dénonciation d'un fait considéré comme scandaleux.

Elle entend restreindre le champ de l'intervention publique à la correction de défaillances de marché et aboutit à des listes d'externalités, en majorité environnementales (biodiversité, piégeage de carbone, etc.), susceptibles de justifier la dépense d'argent public. Elle conduit ainsi à considérer que seuls sont légitimes les soutiens aux agriculteurs ciblés sur la production de ces biens publics<sup>8</sup>.

Les premiers acteurs à émettre des propositions sur l'avenir de la PAC, bien avant la consultation de la Commission, sont des économistes de *think tanks* européens. Notre Europe propose, dès avril 2008, de remplacer les aides directes par un système de paiements couplés à des services de base<sup>9</sup>. ECIPE (European Centre for International Political Economy) réunit en 2009 un réseau d'économistes agricoles renommés, qui aboutit en novembre à une déclaration intitulée « Une politique agricole commune pour des biens publics européens »<sup>10</sup>. L'IEEP (Institute for European Environmental Policy) et RISE (Rural Investment Support for Europe)<sup>11</sup> publient chacun une étude, la même année, portant sur la capacité de l'agriculture européenne à fournir des « biens publics ». Cette notion leur sert à justifier des changements dans les aides de la PAC et à en proposer de nouvelles modalités.

Un deuxième groupe d'acteurs va très tôt reprendre à son compte l'expertise sur les biens publics : les ONG environnementales (ONGE). Depuis vingt ans, elles jouent un rôle croissant dans les processus de réforme de la PAC. Au niveau européen, elles forment un groupe hétérogène, structuré en réseaux complexes qui évoluent et s'adaptent selon les contextes politiques<sup>12</sup>. Dans le cadre de cette réforme, les réseaux d'ONGE vont petit à petit s'élargir à des acteurs non-environnementalistes, augmentant ainsi leur notoriété. Des propositions communes sur la PAC, mobilisant le concept de biens publics, sont publiées fin 2009 par cinq organisations<sup>13</sup>, dont IFOAM (International federation of organic agriculture movements) et EFNCP (European Forum on Nature Conservation and Pastoralism), qui défendent des modèles alternatifs d'agriculture (agriculture biologique pour l'une, élevage extensif pour l'autre).

Ces rapprochements entre ONGE et certains acteurs agricoles prennent plus d'ampleur encore avec un document commun de propositions porté par Birdlife et ELO<sup>14</sup>. Avec cette coalition inédite, le concept de biens publics est au cœur d'un compromis entre propriétaires fonciers et environnementalistes, l'objectif étant de justifier le budget des aides directes de la PAC par une réorientation de celles-ci vers la rémunération de services environnementaux.

On voit donc ici comment des porte-parole issus du forum des économistes scientifiques reformulent la notion de biens publics et, en lui donnant une tournure opérationnelle, la portent au cœur des réseaux d'acteurs

concourant à l'élaboration des politiques publiques. Certains groupes d'intérêts, cherchant à défendre leurs visions par le biais du répertoire d'action de la « science », s'approprient alors cette notion. Pour cela, ils s'associent à d'autres groupes d'intérêts, collaborent avec des *think tanks* et vont jusqu'à intégrer certains porte-parole du forum des économistes agricoles dans leurs équipes. Ces initiatives contribuent ainsi, très en amont de la négociation de la réforme de la PAC 2014-2020, à la mise sur agenda de cette approche par les biens publics.

### 3 - La traduction en politique : des « biens publics » au « verdissement »

Le succès de la notion de biens publics tient notamment à sa « logique molle » : elle se prête à des interprétations variées, en dépit de son ancrage académique initial<sup>15</sup>. Cette représentation de la réalité s'impose d'autant plus que les expertises concurrentes sont rares. Cependant, le passage de cette idée d'un forum à un autre conduit à sa mutation.

#### Réappropriation et mutation du concept de bien public

Lors des discussions qui se déroulent en 2010 sous l'impulsion de la Commission, en amont de la publication de sa communication, la notion de bien public est largement mobilisée par les acteurs, sous des formes diverses. Pour le COPA-COGECA, la priorité est d'éviter la diminution du budget de la PAC et en particulier du 1<sup>er</sup> pilier comprenant les aides directes. La notion de bien public est alors réinterprétée et mobilisée comme argument de justification du soutien à l'agriculture. Les documents de position élaborés listent ainsi une large gamme de biens publics que la PAC permet à l'agriculture de fournir<sup>16</sup>.

De leur côté, les organisations agricoles alternatives, membres de l'ECVC (Coordination européenne-Via campesina), refusent la notion de bien public, en raison de la logique de « monétarisation » des paysages et de la biodiversité qu'elle implique. Elles expriment cependant, dans leur contribution à la consultation, le souhait de voir un soutien croissant aux exploitations qui contribuent le plus sur le plan environnemental et social.

Par ailleurs, une large coalition d'organisations de la société civile se crée en 2010 avec la Plateforme ARC 2020, dans le but de peser plus fortement sur la négociation de la PAC. Cette mobilisation inédite rassemble 150 organisations et réseaux, avec des intérêts divers : bien-être animal, changement climatique, agriculture biologique, etc. Dans son document de position, ARC 2020 indique que « les subventions qui ne sont pas liées à des systèmes agricoles soutenables ou à des biens publics ne sont plus justifiables politiquement » et propose un meilleur ciblage des soutiens, en faisant référence aux

modalités proposées par les ONGE citées plus haut<sup>17</sup>.

Au total, si l'idée que la PAC doit garantir la fourniture de biens publics est partagée, les avis divergent quant aux moyens d'y arriver. Pour les uns la notion de biens publics est un argument pour défendre le *statu quo*, tandis que pour les autres elle justifie un changement radical. Face à l'ambiguïté qui subsistait à l'issue de la consultation, la Commission ouvre en 2010 une deuxième phase du processus de réforme.

#### Adaptation des acteurs et changements de répertoires d'action

Dans sa Communication de novembre 2010, la Commission propose une nouvelle répartition des soutiens directs, avec un meilleur ciblage notamment sur les biens publics environnementaux. Elle introduit le principe d'un « verdissement » du premier pilier de la PAC, qui prendrait la forme d'un conditionnement d'une partie des aides directes (30 %) au respect de certaines pratiques agro-environnementales simples et applicables par tous les agriculteurs de l'UE. Les modalités sont précisées dans les propositions législatives en octobre 2011, avec un verdissement axé sur trois mesures.

À travers l'introduction d'une nouvelle forme de ciblage des aides directes, plutôt qu'un renforcement des mesures agro-environnementales du deuxième pilier, c'est donc le principe d'une rémunération des biens publics environnementaux que la Commission reprend pour justifier la PAC. Cependant, contrairement à ce que proposaient les promoteurs initiaux, la réorientation n'est que partielle puisque la

8. Lataste F. G., Trouvé A., Berriet-Sollicec M., 2012, « Les "biens publics" comme instrument de dérégulation des marchés ? L'exemple de la Politique Agricole Commune », communication au colloque de l'AFEP, 5-6 juillet 2012.

9. Bureau J.-C., Mahé L.-P., 2008, *CAP reform beyond 2013 : an idea for a longer view*, Notre Europe.

10. Ces idées seront ensuite traduites dans le rapport : Zahrnt V., 2009, *Public Money for Public Goods: Winners and Losers from CAP Reform*, ECIPE.

11. Fondation créée par l'ancien Commissaire F. Fischler et l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO).

12. Zamburlini M. G., Garcia-Azcarate T., 2013, « La réforme de la PAC post-2013 : un archipel d'ONG environnementales entre différenciation et coordination », *Économie Rurale* (à paraître).

13. BirdLife International, EEB, WWF, IFOAM, EFNCP, 2009, *Proposal for a new EU Common agriculture policy*.

14. Birdlife, ELO, 2009, *Proposals for the future CAP: a joint position from ELO and BirdLife International*.

15. Ansaloni M., 2013, *op cit*.

16. Copa-Cogeca, *The future of the CAP after 2013*, 2010.

17. ARC 2020, *Communication from Civil Society to the European Union Institutions on the future Agricultural and Rural Policy*, novembre 2010.

rémunération n'est pas calculée sur la base des biens publics produits par chaque exploitation. De nombreux facteurs peuvent expliquer cet arbitrage, tels que la difficulté à évaluer la valeur monétaire de ces biens, les freins politiques liés à l'ampleur de la redistribution des soutiens, ou encore l'importante réorganisation administrative que la mise en œuvre de la notion de biens publics aurait impliquée<sup>18</sup>.

Avec ces propositions, la Commission cadre fortement le débat qui va suivre, la discussion sur les biens publics (leur définition, leur liste, la manière de les rémunérer) laissant vite place à un débat sur le « verdissement » (le principe, l'ampleur, le détail des mesures). Cela conduit à des ajustements stratégiques des acteurs. Certaines ONGE, comme Birdlife, s'adaptent rapidement aux nouvelles règles du jeu. En effet, malgré des craintes sur le devenir des mesures agro-environnementales du second pilier, elles perçoivent ces propositions comme une opportunité et anticipent que l'enjeu du débat va porter sur les mesures elles-mêmes.

Dans les organisations agricoles européennes, le verdissement est d'abord assez largement contesté, mais plusieurs syndicats considèrent que s'opposer publiquement à ces orientations peut compromettre les efforts de défense du budget de la PAC. Le COPA-COGECA prend d'abord une posture d'opposition au principe de verdissement, puis sollicite l'expertise de ses membres pour être force de propositions sur le contenu des mesures.

Une fois les propositions sur la table, débute le processus de négociation au Conseil, puis au sein du Parlement européen, et enfin entre les deux institutions. Les groupes d'intérêts européens ont peu de prise sur le Conseil. En effet, la défense des intérêts nationaux, qui caractérise la négociation intergouvernementale, laisse peu de place au dialogue sur les intérêts communs européens avec les acteurs d'échelle communautaire. De plus, si peu d'États remettent en cause l'objectif de verdissement, les débats au Conseil vont surtout porter sur la défense d'une application plus flexible des modalités proposées par la Commission. C'est donc au Parlement que se concentre l'action des groupes d'intérêts durant la phase de négociation. Or, dans cette seconde phase, seules les organisations disposant de ressources d'expertise et de poids politique se révèlent véritablement capables d'influer sur le contenu des mesures de verdissement. En effet, le Parlement est à ce moment là moins demandeur d'idées générales que d'expertises technico-juridiques ciblées permettant d'apprécier les implications des milliers d'amendements déposés, ce qui n'est à la portée que des organisations les mieux dotées en moyens humains et en connaissances. Dans cette étape, plus politique, les eurodéputés sont par ailleurs sensibles à la représentativité de leurs interlocuteurs. Les organisations agricoles s'avèrent, à ce stade de la négociation, mieux armées que les organisations de la société civile pour défendre leurs visions du verdissement.

\* \*  
\*

Le processus de réforme de la PAC pour la période 2014-2020 a confirmé que le devenir de cette politique ne concerne plus les seuls agriculteurs. Un nombre inédit d'acteurs a pris part aux débats et, au-delà des organisations agricoles historiques, divers segments de la société civile se sont mobilisés au

niveau communautaire, formant des coalitions et des plateformes, et utilisant des répertoires d'action variés. Le processus de décision européen s'est démocratisé, avec la première consultation publique sur la politique agricole et l'entrée en jeu du Parlement.

Ce nouveau contexte semble renforcer la distinction entre deux phases du processus de réforme, en amont et en aval des propositions de la Commission

La phase amont, durant laquelle la Commission évalue la situation, consulte les parties et élabore sa proposition, se joue beaucoup dans le champ des idées. L'expertise scientifique et la mobilisation d'économistes agricoles, par certains acteurs de la société civile, semblent avoir été déterminantes dans la mise sur agenda de la notion de « biens publics », reconfigurée ensuite en « verdissement ». L'importance de cette étape préalable, déjà soulignée dans divers travaux<sup>19</sup>, semble renforcée avec le nouveau cadre institutionnel.

La phase aval, celle de la négociation entre institutions, États et groupes politiques, implique désormais un grand nombre d'acteurs. En s'ouvrant, le processus est devenu plus démocratique mais aussi plus complexe, les lieux de décision plus diffus. Les groupes d'intérêts capables d'influer sur le contenu des mesures de verdissement sont ceux disposant de poids politique et de ressources d'expertise.

Au final, pour l'observateur de la construction de la PAC comme pour l'acteur souhaitant y contribuer, ce nouveau contexte suppose désormais de s'intéresser non seulement aux rapports de force et aux clés de la négociation, mais aussi à la manière dont certains concepts émergent et s'imposent, à la façon dont certaines représentations et valeurs façonnent l'univers mental et structurent des coalitions stratégiques.

**Alexandre Martin**

Chargé de mission Économie  
et politiques agricoles  
Centre d'études et de prospective

18. Mahé L.P., 2012, *Do the proposals of the CAP after 2013 herald a "major" reform?*, Notre Europe.

19. Saurruger S., 2002, « L'expertise, un mode de participation des groupes d'intérêts au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, 52(4), pp 375-401.